

Image not found or type unknown



## charges récupérables

Par **Esthanak**, le **02/09/2019** à **00:53**

### **Bail professionnel**

En tant que bailleur je loue à moi-même un studio, donc un loyer et des charges forfaitaires, par ignorance, je n'arrive pas à faire la régularisation des charges mais le locataire puisque c'est moi même ne risque pas de réclamer la régularisation. La question est est ce que c'est possible de laisser pendant la durée du bail professionnel, les loyers et les charges à un tarif fixe même si il y a fluctuation des charges.